

III ANIMATION DEPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES

01 AVRIL 2018

MAISON DES SPORTS CAGNES SUR MER

06 26 61 13 58

HORAIRES:	ARMES.	Début des épreuves
8H 45 M 13	FLEURET, EPEE, SABRE.	9 heures
8h 45 M 17	FLEURET, SABRE.	9 heures
10 h 45 M 15 & M 17	EPEE.	11 heures
11 h 15 M 15	FLEURET, SABRE.	11 heures 30
13h 15 M 11	FLEURET, SABRE	13 heures 30

REGLEMENT : Conforme au règlement départemental 2017/2018.

Le directoire technique sera constitué sur place

FORMULE : un tour de poule sans élimination, ensuite tableau élimination directe

LICENCE : 2017/2018 validée.

ORDRE ET DISCIPLINE :

Conformes aux dispositions fédérales et au règlement départemental 2017/2018

Rappel : les clubs doivent inscrire les accompagnateurs

(Enseignants, arbitres ou membres du bureau)

(1 accompagnateur jusqu'à 5 tireurs, 2 pour 10 tireurs puis 1 par tranche de 10 tireurs supplémentaires)

Le port du brassard fourni par l'organisateur est obligatoire pour tous les arbitres et accompagnateurs.

La limite des autorisations dans l'enceinte des assauts est limité 40 brassards.

ENGAGEMENT : par les clubs sur le site extranet de la FFE avant le **jeudi 29 mars à 23 h.59**

DROIT D ENGAGEMENT : 7 euros par tireur payables sur place

RECOMPENSE:

M11 M13 Tous les tireurs présents.

M 15 M17 Les huit premiers par épreuves.

Une buvette fonctionnera toute la journée.

UNION SPORTIVE DE CAGNES ESCRIME 3 RUE JEAN BOUIN 06800 CAGNES SUR MER 06 26 61 13 58

